

POUR UN ÉTAT D'URGENCE SOCIAL !

Avec un **taux de chômage qui dépasse les 23% pour la population** (soit deux fois et demi plus que la moyenne nationale) et 55% pour les 16-24 ans, la Guadeloupe apparaît avec une situation socio-économique **plus dégradée que les autres outre-mers** dont la Martinique (19% et 50%) ou la Guyane (22% et 40%). Moins de 10% des enfants sont sous l'autorité d'un parent favorisé, tandis que la moitié est sous l'autorité de parent issu de classes défavorisés. Presque la moitié des enfants vivent dans une famille monoparentale. La moitié des enfants scolarisés vivent dans un environnement surpeuplé.

Cette situation sociale dramatique ne semble pas émouvoir les autorités ministérielles ou rectorales, ainsi l'Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire publié annuellement par le ministère de l'éducation Nationale n'est pas en état de traiter l'Outre-mer. De la même manière, concernant le niveau de vie des familles et les taux de pauvreté ainsi que l'insertion professionnelle, **il n'existe pas de statistiques pour notre académie**. La situation des jeunes scolarisés issus de l'immigration n'est pas suffisamment prise en compte dans notre académie.

Le français n'est pas la langue maternelle d'une partie importante des élèves scolarisés en Guadeloupe, mais aucune étude sérieuse n'étant faite sur le sujet, l'académie est dans l'incapacité totale d'établir le moindre diagnostic, ni de mettre en place les dispositifs nécessaires à une véritable prise en charge du bilinguisme sur notre territoire.

Nous, SNES-FSU Guadeloupe, demandons le classement immédiat de l'ensemble de l'académie en éducation prioritaire, alors qu'aujourd'hui seuls 5% des élèves de l'académie sont scolarisés en REP+.

Nous, SNES-FSU Guadeloupe, demandons les moyens en personnels pour qu'aucune classe ne dépasse 20 élèves en 6ème, et 25 pour l'ensemble des divisions de collège et de lycée.

Nous, SNES-FSU Guadeloupe, demandons les moyens pour qu'il y ait un CPE, une infirmière scolaire, une assistante sociale, un COPsy à temps complet par tranche de 500 élèves.

Nous, SNES-FSU Guadeloupe, demandons les moyens en remplacement nécessaires pour répondre aux besoins particuliers d'une académie archipélagique.

Nous SNES-FSU Guadeloupe, demandons l'arrêt immédiat du recours à la précarité dans l'ensemble des EPLE, la titularisation par concours ou par validation des acquis de l'expérience pour l'ensemble des personnels non-titulaires qui exercent dans notre académie.

Nous SNES-FSU Guadeloupe, demandons les moyens pour mettre en place une formation initiale et continue digne de ce nom, au service des personnels, au service de la réussite de tous les élèves !

Motion votée à l'**unanimité** lors du congrès académique du **SNES-FSU Guadeloupe** le 17 février 2016 à Petit-Bourg.

